



Rapport d'activité 2016



FEBEA
FÉDÉRATION DES
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ





4-5	Mot du Président
6-7	Organigramme
8-9	Le secteur cosmétique en quelques chiffres
10-11	Historique de la FEBEA
12-15	Les services Adhérents
16-21	Les services “plus” FEBEA
22-31	Publications FEBEA
32-45	Principales activités 2016 de la FEBEA
46-53	Bureaux / Commissions / GT
54-55	Table des matières

Mot du Président



Innovation, adaptation, anticipation

Cette année encore, la cosmétique française confirme son rayonnement international. En s'appuyant à la fois sur les atouts de l'image de la France et sur une qualité reconnue par tous, les exportations françaises de produits cosmétiques dépassent pour la 1^{ère} fois en 2016 le seuil des 12 milliards d'euros. Cela permet de réaliser 9 milliards d'euros de solde excédentaire de la balance commerciale, plaçant ainsi notre secteur à la deuxième place des exportations non militaires. La France reste donc leader mondial sur ce secteur.

Au cœur des succès du secteur cosmétique français, il y a sa capacité à toujours mieux répondre aux exigences des consommateurs, français ou internationaux, en développant de nouvelles solutions, de nouveaux produits. L'aspiration au bien-être, la transformation des modes de consommation, la sécurité des produits et le respect de l'environnement: autant d'exigences auxquelles nos entreprises répondent quotidiennement et avec succès.

La force de notre secteur repose aussi sur sa capacité à s'adapter. Cela se traduit notamment dans la vaste gamme et la diversité de produits qui répondent aux exigences de chacun et sont accessibles à tous. Les entreprises du secteur ont su également déployer des stratégies de distribution nouvelles, alliant développement de la vente par internet et émergence de nouveaux types de magasins : l'alliance plus poussée du web et des points de vente physique diversifie l'expérience client, favorise l'expertise et cette relation augmentée contribue au développement du secteur cosmétique.



La réussite de notre secteur cosmétique repose enfin sur l'anticipation et la prise en compte des évolutions de la société, tout en restant fidèle à une histoire et à une tradition d'excellence et de progrès. Les entreprises cosmétiques, qui placent la sécurité au centre de leur développement, ont à cœur d'offrir des produits sûrs pour l'Homme mais aussi pour l'environnement. Elles intègrent aujourd'hui le défi environnemental parmi leurs préoccupations majeures, dans une démarche de progrès et déploient nombre de bonnes pratiques dans le domaine. Nos entreprises ont ainsi, depuis longtemps et parfois discrètement, pris des engagements forts visant aussi bien à réduire l'impact environnemental lié à leur activité qu'à permettre une utilisation durable des ressources naturelles.

Innovation, adaptation, anticipation: trois mots-clefs qui caractérisent le secteur cosmétique et expliquent sa réussite d'aujourd'hui et préparent celle de demain.

Patrick O'QUIN
Président

FEBEA

PATRICK O'QUIN
Président

FRANÇOISE DELBREIL
Assistante du Président

AGATHE CURY
Directrice de la
Communication &
des Affaires Publiques

ANNE DUX
Directrice des
Affaires Scientifiques & Réglementaires
Chargée des Relations Européennes

EMMANUELLE GOURBIN
Directrice des
Affaires Juridiques
& Sociales

SCANDRA HAÏF
Chargée de
Communication

MURIEL TULPAN
Assistante de
Direction

PERRINE BODARD
Juriste en Droit
Social

MATHIEU DJOURABTCHI
Chargé des Affaires
Publiques

SYLVIE DELYS
Documentaliste

MARGAUX DE BODARD
Juriste

RAFFAELLA BERIOLI
Conseillère Scientifique
& Réglementaire

FRANÇOISE AUDEBERT
Conseillère Scientifique
& Réglementaire

“belle & bien”

Róisín DOCKERY
Directrice de l'Association

Chrystelle FRANÇOIS
Chargée de Mission

Laura DUFOUR
Chargée de Communication

CATHERINE BRAMAUD
Conseillère Scientifique
& Réglementaire

CLAIRE DUCATILLON
Chargée de Missions
Réglementation &
Qualité

MARIE-LAURE DE BOUVILLE

Secrétaire Générale
Chargée des Relations
avec les Adhérents

VIRGINIE D'ENFERT

Directrice des
Affaires Economiques, Environnementales
& Internationales

ARMAND GUYON

Chargé des Affaires
Internationales et
Economiques

ANNE-MARIE BRETON

Chargée des Affaires
Internationales

NATHALIE DELANGLE

Chargée des Affaires
Environnementales

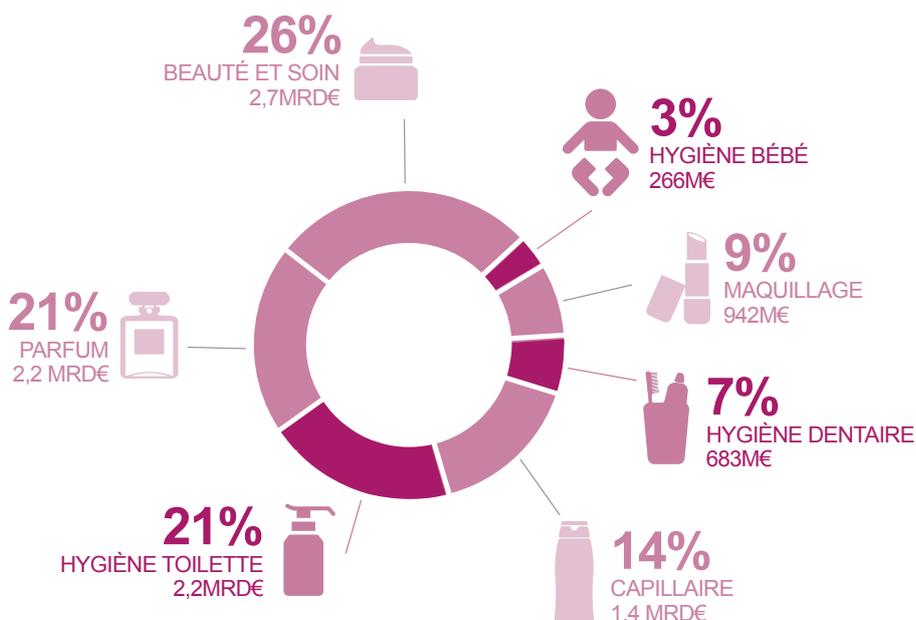
DELPHINE VEZMAR

Chargée CVL

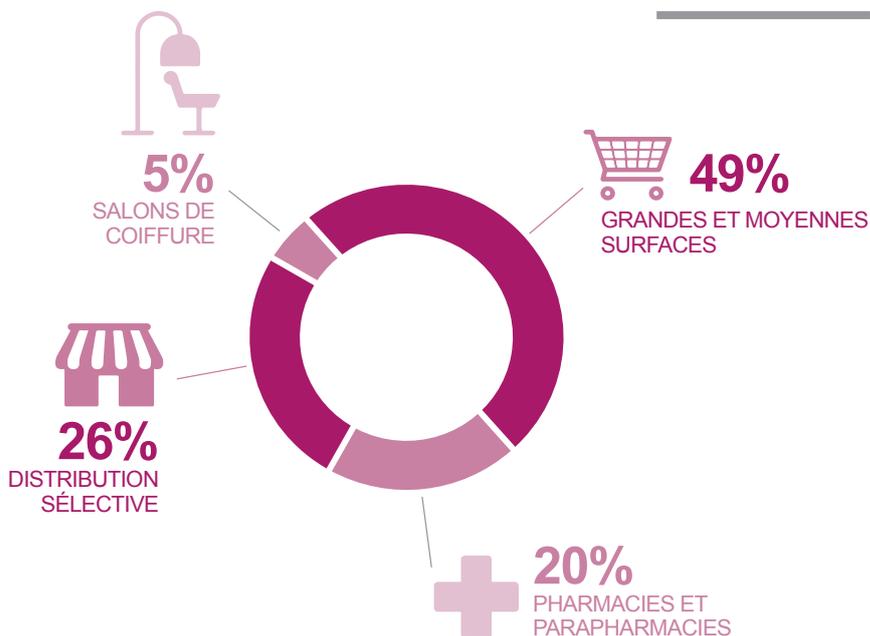


Le secteur cosmétique en quelques chiffres

Ventes de produits par catégorie en 2016 (en euros)



Ventes de produits par circuit (en euros)



SOURCES

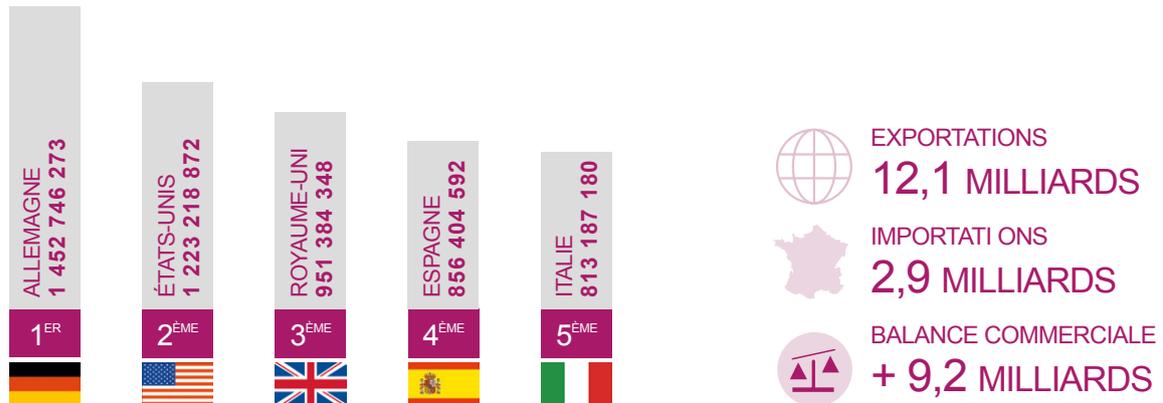
VENTES DE PRODUITS PAR CATÉGORIES / VENTES DE PRODUITS PAR CIRCUIT
Panel NPD, Nielsen, IMS Health et Repères Beauty.
CA sorties de caisses TTC - 2016.

LE RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL
Douanes Françaises - 2016.

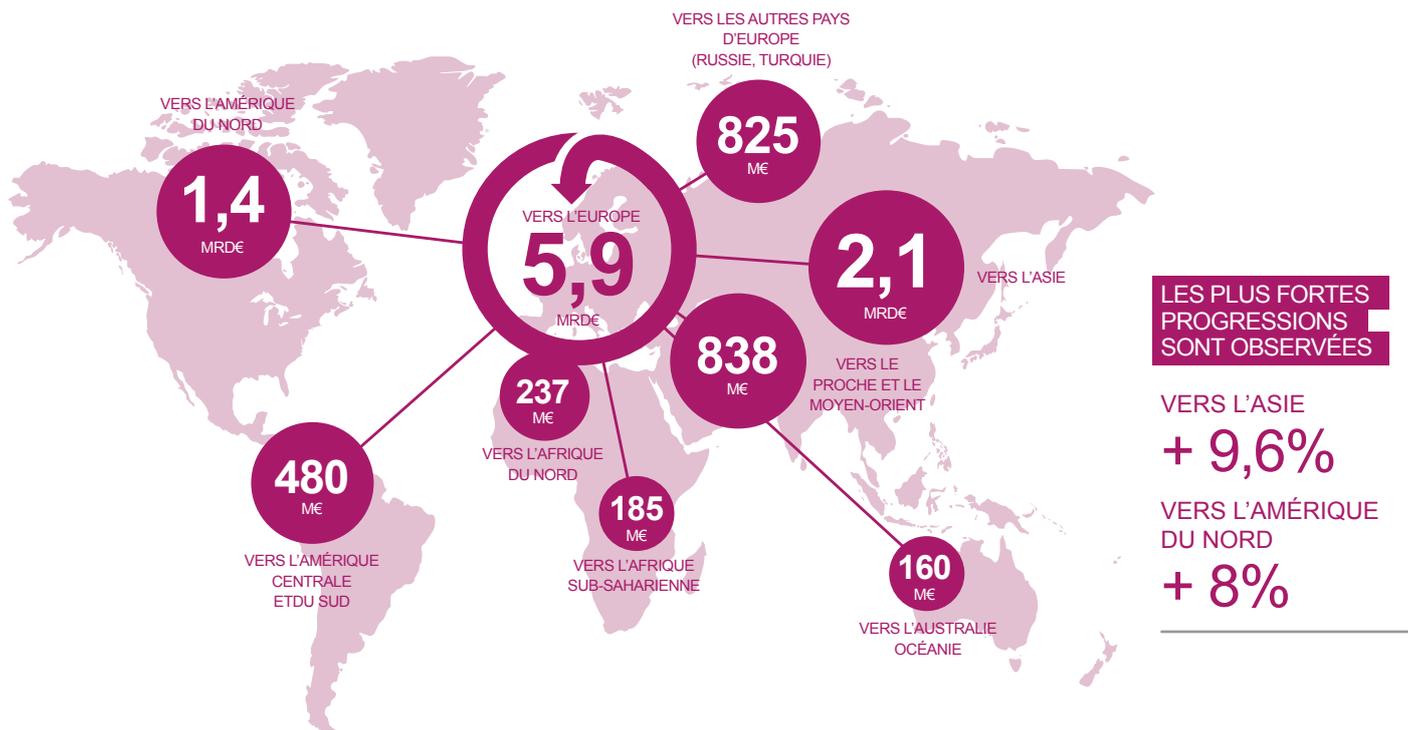
LES EXPORTATIONS FRANÇAISES DE COSMÉTIQUES EN 2015
Douanes Françaises - 2016.

LA FRANCE
Panel NPD, Nielsen, IMS Health et Repères Beauty.
CA sorties de caisses TTC - 2016.

Le rayonnement international en 2016 (en euros)



Les exportations françaises de cosmétiques en 2016



11
MILLIARDS
D'EUROS DE CA
POUR LE SECTEUR
COSMÉTIQUE EN
FRANCE EN 2016



1890

Création du **Syndicat National de la Parfumerie Française**. Aimé GUERLAIN en est élu Président.



1936

Les demandes d'adhésion affluent et, pour permettre à un plus grand nombre de bénéficier des avantages du Syndicat, les statuts sont modifiés. Son but : **défendre les intérêts des entreprises**.



1974

avril => octobre

Création de la **Fédération Française des Industries de Produits de Parfumerie, de Beauté et de Toilette (FFIPPBT)**.

Cinq syndicats sont créés cette année-là :

- Le **Syndicat Français de la Parfumerie**, regroupant la parfumerie alcoolique de distribution sélective.
- Le **Syndicat Français des Produits de Beauté**, regroupant les produits de soin et de maquillage de distribution sélective.
- Le **Syndicat Français des Produits Cosmétiques et de Toilette**, regroupant les produits de grande distribution.
- Le **Syndicat Français des Produits de Parfumerie et de Beauté en Vente Directe**.
- Le **Syndicat Français des Fournisseurs pour Coiffeurs et Coiffeurs Parfumeurs**.



1991

mai

La Fédération Française de l'Industrie des Produits de Parfumerie, de Beauté et de Toilette (FFIPPBT) devient la **Fédération des Industries de la Parfumerie (FIP)**.

1994

mars

Le **Syndicat Français des Produits Cosmétiques de Conseil Pharmaceutique** adhère à la Fédération.

2008

février

La Fédération des Industries de la Parfumerie devient la **FEBEA-Fédération des Entreprises de la Beauté**.

La FEBEA soutient l'Association



belle & bien

POUR LES FEMMES
FACE AU CANCER

2001 :

Création de l'Association "La Vie, de plus belle...", dont le but est d'aider les femmes en cours de traitement contre le cancer.

Elle est l'antenne française du programme international "look good...**feel better**"®.

15 novembre 2012 :

"La Vie, de plus belle..." devient "**belle & bien**".

www.bellebien.fr

Les services Adhérents



- Des experts toujours disponibles [p.14](#)
- Des outils pour se développer [p.14](#)
- Une veille constante de l'information cosmétique [p.15](#)
- Une représentation du secteur auprès des partenaires [p.15](#)
- Une voix commune des entreprises auprès des parties prenantes [p.15](#)
- Une voix commune des entreprises auprès des médias [p.15](#)





Soucieuse de répondre aux attentes de ses adhérents, la FEBEA propose des services qui leur sont exclusivement réservés :

Des experts toujours disponibles

Les experts de la FEBEA accompagnent les adhérents en leur apportant quotidiennement des informations fiables, concrètes et «sur-mesure». Que ce soit par courriel ou au téléphone, les équipes de la FEBEA sont disponibles pour répondre aux questions, entre autres, dans les domaines suivants :

- Affaires Publiques
- Communication
- Economie
- Environnement
- International - Export
- Juridique - Fiscal
- Réglementaire
- Scientifique
- Social

La FEBEA sécurise les décisions de ses adhérents et leur évite de recourir à des prestations externes onéreuses.

Par exemple, les équipes relisent les contrats, aident les entreprises lors de contrôles des autorités, accompagnent les services RH dans la mise en œuvre de la Convention Collective de la Chimie, ou encore, vérifient les packagings de produits pour s'assurer de leur conformité règlementaire en Europe ou à l'international.

Des outils pour se développer

La FEBEA diffuse des FAQ, des argumentaires, des communiqués, pour aider ses adhérents à répondre aux sollicitations de leurs interlocuteurs internes comme externes.

Elle diffuse également des recommandations et des guides, afin de partager les bonnes pratiques et d'assurer le bon développement de ses entreprises adhérentes.

La FEBEA met à disposition des entreprises plus d'une centaine de fiches pays et de notes techniques, régulièrement actualisées, qui permettent aux adhérents d'avoir toutes les clés à disposition pour exporter dans chaque pays du monde.

Une veille constante de l'information cosmétique

La FEBEA effectue une veille permanente sur tous les sujets qui concernent et peuvent influencer le secteur cosmétique. Cette vigilance constante nous permet d'alerter nos adhérents chaque fois que nécessaire, notamment sur l'Extranet FEBEA.

Par ailleurs, nous partageons une veille médiatique et réseaux sociaux.

Une représentation du secteur auprès des partenaires

L'une des missions de la FEBEA est de représenter ses adhérents auprès des partenaires. Ainsi, les experts de la FEBEA contribuent aux travaux, notamment du MEDEF, de Cosmetics Europe, du GFI, de la Fabrique de l'Industrie, des Instituts de Normalisation, de l'OPCA DEFIL, de l'UNIFAB ou encore de l'UDA et de l'ARPP.

Une voix commune des entreprises auprès des parties prenantes

En tant qu'unique Syndicat professionnel du secteur, la FEBEA agit au nom de l'ensemble de la profession et dialogue avec les acteurs concernés (Ministères, Agences, ONG, associations de consommateurs, cercles scientifiques...).

Elle défend les intérêts de l'Industrie cosmétique pour :

- assurer le cadre le plus favorable pour le développement de l'activité de ses adhérents (fiscal, réglementaire, juridique, ...)
- favoriser la convergence des réglementations internationales avec le Règlement européen
- assurer un maximum de sécurité pour le consommateur
- assurer la libre circulation des biens de marchandises au sein de l'UE.

Une voix commune des entreprises auprès des médias

La FEBEA répond à la presse sur les sujets qui concernent l'ensemble du secteur. En tant que porte-parole de l'industrie cosmétique, la FEBEA est amenée, tout au long de l'année, à publier des communiqués de presse sur les positions des entreprises.

De plus, elle met un point d'honneur à répondre aux demandes des journalistes concernant le secteur cosmétique, tant sur le plan scientifique et réglementaire, qu'environnemental, économique, international, juridique ou social.

Enfin, pour assurer une meilleure transparence, la FEBEA organise des "tables rondes" dédiées aux journalistes, durant lesquelles les experts de la FEBEA répondent aux questions de ces derniers, sur un sujet donné.

Pour toute information sur l'adhésion, contactez Marie-Laure de BOUVILLE, Secrétaire Générale de la FEBEA.

SERVICES ADHÉRENTS

Les services “plus” FEBEA



- Documents d'export [p.18-19](#)
- Rencontres FEBEA [p.19](#)
- Audits Mutualisés [p.20](#)
- Programme de qualité de l'outil industriel [p.20](#)
- Formation continue [p.21](#)
- Labellisation des auditeurs [p.21](#)
- Calendrier Presse [p.21](#)





Les services "plus" FEBEA



Ces services sont accessibles à toutes les entreprises, qu'elles soient adhérentes ou non à la FEBEA. Des tarifs privilégiés sont pratiqués pour nos adhérents.



Le Certificat de Vente Libre (CVL)

Le Certificat de Vente Libre (CVL) est un document essentiel pour exporter des produits cosmétiques vers une soixantaine de pays situés hors de l'Union européenne.

Le CVL certifie que les produits figurant sur le CVL sont conformes au Règlement CE n°1223/2009 du 30 novembre 2009 et qu'ils sont fabriqués conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication décrites par la norme EN ISO 22716 ou par toute autre norme jugée équivalente.

C'est le seul document officiel apportant à toute administration étrangère les garanties de sécurité et de vente libre des produits dans l'Union européenne.

Le CVL émis par la FEBEA est visé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) pour les pays qui en font la demande. La procédure de délivrance du CVL FEBEA est validée par le Ministère chargé de l'Industrie (direction générale des entreprises) et est certifiée ISO 9001:2008.

Le CVL délivré par la FEBEA est parfaitement connu et reconnu par les autorités de contrôle des 60 pays qui en exigent la présence lors de l'importation de produits cosmétiques ou lors des enregistrements.

Début 2017 la FEBEA a mis en place un nouveau système anti-copie qui assure son authenticité à l'ensemble des autorités des 60 pays qui exigent le CVL.

Ainsi, lors de la photocopie ou du scan du CVL une trame apparaît, en 6 langues, précisant la mention: «ce document est une copie».

DOCUMENTS D'EXPORT



Le certificat pour la Chine

Depuis février 2015, le certificat proposé par la FEBEA et mis en place avec les autorités chinoises est automatiquement délivré via le site extranet de la FEBEA, dans la foulée de l'édition des CVL. Les deux documents sont envoyés dans les 24 heures suivant la demande. Ce certificat, délivré par la FEBEA, est édité sur papier sécurisé tout comme les CVL et les GMP. Aucune démarche complémentaire n'est demandée aux sociétés pour son obtention.

Édition des certificats de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et ESB

Un certificat GMP atteste l'engagement d'une personne responsable à faire respecter des Bonnes Pratiques de Fabrication au sein de ses sites de production, décrites dans la norme ISO 22716 qui sert de référence.

Depuis janvier 2016, les sociétés peuvent directement formuler leurs demandes de certificat GMP sur le site FEBEA. La plateforme permet une nouvelle réduction du délai de délivrance des GMP.

Le demandeur reçoit ainsi son certificat GMP, édité sur papier sécurisé, dans les 24 heures suivant sa demande.

L'ESB (Encéphalopathie spongiforme bovine), également appelée "maladie de la vache folle" ou en anglais "Bovine Spongiform Encephalopathy" (BSE), est une infection dégénérative du système nerveux central des bovins.

La FEBEA appose un tampon ESB sur les CVL à destination des pays demandeurs pour attester de l'absence de contamination.



La FEBEA organise plusieurs fois par an des "Rencontres FEBEA". Ces conférences sont l'occasion, pour les experts de la FEBEA, accompagnés de spécialistes des thèmes abordés, de développer des sujets d'actualité. Pour les professionnels présents, c'est l'occasion de se tenir informés, mais aussi de poser leurs questions directement aux orateurs et d'échanger.

En 2016, des rencontres ont été organisées avec pour thématiques le protocole de Nagoya, la réglementation internationale ou **la beauté connectée**.

En 2016, la FEBEA a également lancé des webinaires, réunions interactives par visioconférence, sur les thématiques scientifiques, réglementaires, juridiques et sociales, internationales et environnementales. Les participants interrogent les intervenants FEBEA via un "chat" en ligne.

RENCONTRES
FEBEA

Les services "plus" FEBEA



La FEBEA propose, depuis fin 2013, à tous les opérateurs de l'industrie cosmétique la mutualisation des audits de fournisseurs de matières premières cosmétiques. Ce service permet de réaliser, sur un même site de fabrication, un même audit (d'une ou plusieurs matières premières), pour le compte de plusieurs clients - cet audit étant assuré par un auditeur qualifié. Pour les entreprises cosmétiques, les avantages sont multiples. Elles bénéficient d'une diminution des coûts et d'une simplification des formalités, grâce à l'allègement des contrôles à réception des matières premières, le tout avec l'assurance de la confidentialité la plus absolue. Les PME et TPE peuvent ainsi auditer leurs fournisseurs à un tarif abordable.

Pour la campagne 2016 (1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016), la FEBEA a réalisé 19 audits. Trente et une entreprises ont profité de ce nouveau service. En moyenne, 7 entreprises (de 3 à 20) se partagent les coûts pour un audit.

Le coût moyen d'un audit est de 452 euros.

En 2016, les audits ont été effectués en Europe et aux États-Unis : 8 audits en France, 2 en Allemagne, 3 en Suisse, 2 en Italie, 1 pour l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique et les États-Unis.

Pour la campagne 2017 (1^{er} janvier 2017 - 31 décembre 2017), la FEBEA estime à près de 70 le nombre de sites éligibles. Ces sites sont prioritairement situés en Europe, mais la FEBEA prévoit d'intervenir également en Asie et en Amérique du Nord.



AUDITS MUTUALISÉS



PROGRAMME DE QUALITÉ DE L'OUTIL INDUSTRIEL



En 2016, la FEBEA a reconduit son programme d'amélioration de l'outil industriel afin d'accompagner les sites de fabrication des entreprises adhérentes ou non et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 250 millions d'euros. Fort de son succès avec plus de 12 diagnostics réalisés en 2016, ce programme a été reconduit par le Conseil d'Administration Fédéral pour 2017.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la FEBEA et IFIS Cosmétique ont travaillé en étroite collaboration pour accompagner les entreprises françaises de la beauté dans leur gain de compétences et de performance.

Les experts de la FEBEA, les membres des groupes de travail qu'elle coordonne, les industriels et les experts d'IFIS Cosmétiques, élaborent ensemble des formations de qualité aux modalités pédagogiques innovantes. Ils dispensent des sessions variées, qui s'adressent à tous les collaborateurs du secteur, autour des thèmes suivants :

- Conception et Développement
- Qualité Cosmétique
- Focus OTC
- Réglementations européennes et internationales
- Juridique et social
- Environnement

La FEBEA et l'IFIS Cosmétique ont travaillé sur la création d'un label pour les auditeurs délivrant les diagnostics de BPF. La création et la délivrance d'un tel label répond à la demande des adhérents de la FEBEA d'avoir une garantie de qualité sur les diagnostics BPF effectués chez leurs sous-traitants.

Cette démarche a été présentée à l'ANSM, sa faisabilité a été vérifiée auprès de la DGCCRF.

Notre fédération anime un calendrier des lancements de produits et des manifestations institutionnelles organisées à destination de la presse française et des blogueurs, afin d'aider les services de presse des entreprises cosmétiques et les agences de presse extérieures à planifier au mieux leurs événements presse. Dans un souci d'exhaustivité, ce calendrier relaye les événements de toutes les entreprises du secteur cosmétique, qu'elles soient adhérentes ou non à la FEBEA. Depuis plusieurs années, le calendrier intègre également les événements à destination des blogueurs et youtubeurs.

D'une grande utilité, il permet, en effet, à chaque marque qui le consulte d'optimiser ses lancements presse et le nombre de journalistes présents, ce qui a un impact direct sur le nombre de retombées presse et leur qualité.

De plus, dans le cadre de la gestion du Calendrier Presse, la FEBEA organise plusieurs fois par an des petits déjeuners avec les attachés de presse. Ces rendez-vous sont organisés autour d'un thème, et sont l'occasion d'échanger autour de la gestion de leurs événements presse.

FORMATION
CONTINUE

LABELLI-
SATION DES
AUDITEURS

CALENDRIER
PRESSE



Publications FEBEA



- Publications juridiques [p.24](#)
- Publications sociales [p.25-27](#)
- Publications environnementales [p.28](#)
- Publications internationales [p.29](#)
- Publications scientifiques et réglementaires [p.30-31](#)

La FEBEA met en ligne quotidiennement sur son Extranet des publications, des lettres et des articles. Les experts de la Fédération informent les adhérents en temps réel sur l'actualité scientifique, réglementaire, juridique, sociale, internationale, économique et environnementale. La Fédération informe également ses adhérents des polémiques émergentes et met à leur disposition des FAQ, positions, communiqués, etc.

Ces publications sont exclusivement accessibles aux adhérents de la FEBEA via l'Extranet de la Fédération. Certaines d'entre elles sont, par ailleurs, rendues publiques, sur le site www.febea.fr.



Ces publications sont mensuelles et permettent en quelques pages de balayer les évolutions jurisprudentielles en la matière ou de faire le point sur un sujet juridique précis.

Les Actualités Juridiques

• N°13 – Janvier 2016 : Sunshine Act : Loi santé
Télécharger

• N°14 – Février 2016 : Taxe sur les corps gras
Télécharger

• N°15 – Mars 2016 : Plate-forme internet et distribution sélective
Télécharger

• N°16 – Août 2016 : Projet de loi Justice du 21^{ème} siècle, Action de groupe.

• N°17 – Septembre 2016 : Action de groupe santé
Télécharger

Actualités sociales

Les actualités sociales sont publiées 3 à 4 fois par an et permettent, en quelques pages, d'appréhender les évolutions jurisprudentielles.

- Actualités Sociales n°1 – Février 2016

A la Une : "Projet de loi El Khomri : premiers déchiffrages"

- Actualités Sociales n°2 - Mars 2016

A la Une : "Obligation de sécurité de l'employeur : vers un assouplissement de l'employeur ?" + articles divers

Télécharger

- Actualités Sociales n°3 - Mai 2016

A la Une : "Congés payés et maladie : condamnation de l'Etat français au regard du droit européen" + articles divers

Télécharger

- Actualités Sociales n°4 - Novembre 2016

A la Une : "Différences de traitement entre établissements : présomption de justification" + articles divers

Télécharger

Notes et études 2016

Les notes et études portent sur les modifications législatives et réglementaires impactant les entreprises, ainsi que, le cas échéant, leurs articulations avec les dispositions conventionnelles.

- 04/01 "Titres restaurant - 2016"

Télécharger

- 04/01 "Avantages en nature - forfait 2016"

Télécharger

- 04/01 "Rémunération minimale apprentis – contrats professionnalisation"

Télécharger

- 04/01 "CHSCT - liste des experts agréés"

Télécharger

- 04/01 "Indemnité de panier de nuit - Montant 1.01.16"

Télécharger

- 04/01 "Frais professionnels - forfait 2016"

Télécharger

- 04/01 "Saisie sur rémunérations - barème 2016"

Télécharger

- 11/01 "Charges sociales - barème au 1^{er} janvier 2016"

Télécharger



- 11/01 “LFSS 2016 - mesures sociales”
Télécharger
- 13/01 “Pénibilité - décrets du 30.12.2015”
Télécharger
- 19/01 “Congé de formation économique, sociale et syndicale”
Télécharger
- 08/02 “Obligations des entreprises d’ici le 1.03.2016 - apprentissage et formation”
Télécharger
- 16/02 “Loi Macron- travail dominical - gares d’affluence exceptionnelle”
Télécharger
- 18/02 “Indemnités kilométriques - barème 2016”
Télécharger
- 08/03 “CQP Technico-commercial”
Télécharger
- 08/03 “Loi Macron - Epargne salariale- instruction ministérielle 18 février 2016”
Télécharger
- 21/03 “Indemnités de rupture : régime social et fiscal 2016”
Télécharger
- 30/03 “DUP élargie & regroupement des IRP - décrets d’application 23.03.2016”
Télécharger
- 21/04 “Déroulement réunions IRP - décret du 12.04.2016”
Télécharger
- 23/05 “Enquêtes annuelles de branches 2016”
Télécharger
- 24/05 “Calendrier de mise en œuvre de la DSN”
Télécharger
- 01/07 “Pénibilité - entrée en vigueur des 6 facteurs”
Télécharger
- 05/07 “L’Observatoire des Industries chimiques fait peau neuve”
Télécharger
- 13/07 “Entreprises - 300 salariés : Modalités de consultation des IRP - décret du 29 juin 2016”
Télécharger
- 13/07 “Entreprises + 300 salariés : Modalités de consultation des IRP - décret du 29 juin 2016”
Télécharger

- 13/07 “Financement des périodes de professionnalisation par l’OPCA à compter du 01.09.2016”

Télécharger

- 18/07 “Pénibilité - décret du 11 juillet 2016 / Q-R Medef”

Télécharger

- 02/09 “Loi Travail du 8 août 2016”

Télécharger

- 16/09 “Loi Travail & congés conventionnels pour évènement familial”

Télécharger

- 05/10 “Pénibilité : Méthodologie d’évaluation”

Télécharger

- 10/10 “Accord du 29 septembre 2016 - Activité partielle”

Télécharger

- 10/10 “Avenant du 29 septembre 2016 - Financement période de professionnalisation”

Télécharger

- 19/10 “Financement périodes professionnalisation à compter du 1^{er} janvier 2017”

Télécharger

- 07/11 “Loi travail - Droit syndical et IRP”

Télécharger

- 28/11 “Loi de modernisation de justice du 18 novembre 2016”

Télécharger

- 05/12 “Simplification des obligations d’affichage et de transmission à l’administration”

Télécharger

- 15/12 “Ce qui change au 1^{er} janvier 2017 - obligations des entreprises”

Télécharger

- 21/12 “Accord salarial du 20.12.2016, minima 2017”

Télécharger

- 22/12 “Généralisation de la DSN au 1.01.2017 - décret du 21.11.2016”

Télécharger

- 22/12 “Adresse de la commission paritaire des Industries chimiques”

Télécharger

- 22/12 “Sécurité sociale : plafonds 2017”

Télécharger

- 28/12 “Négociations d’entreprise - décret du 20.12.2016”

Télécharger

- 28/12 “Loi Sapin II - Lanceurs d’alerte”

Télécharger



Lettre de l'environnement

La Lettre de l'environnement est une publication destinée aux adhérents de la FEBEA. Elle aborde plusieurs thèmes, tels que la réglementation, l'actualité liée à la consommation et la production durable (emballages, déchets, responsabilité élargie du producteur et éco-organismes, affichage environnemental, signalétique de tri, écologie industrielle...), à l'actualité sur la transition écologique et à la conférence environnementale.

Elle traite également du développement durable et de grands enjeux tels que le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Elle se veut aussi pratique avec des liens vers des publications, des guides, des outils ou des évènements.

- Lettre de l'environnement n° 41
- Lettre de l'environnement n° 42
- Lettre de l'environnement n° 43
- Lettre de l'environnement n° 44
- Lettre de l'environnement n° 45

PUBLICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notes techniques

- *Note d'information sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages (APA) suite à l'adoption de la loi Biodiversité.*
- *Note technique réglementaire internationale : Emballages trompeurs n° 12 (mise à jour)*



Les fiches pays

La FEBEA met à disposition une centaine de fiches pays récapitulant les réglementations en vigueur, mises à jour régulièrement. Ces informations sont basées sur les textes réglementaires et sur les pratiques des sociétés.

Notes techniques Règlementaires Internationales

La FEBEA met à disposition de ses adhérents 17 notes sur différentes thématiques règlementaires. Au cours de l'année 2016, de nombreuses fiches ont été mises à jour, suite à l'évolution de la législation internationale. Les fiches d'informations techniques des produits cosmétiques (FITPC) ont été actualisées.

Collection Planète Beauté

Planète Beauté est une lettre d'information internationale où l'actualité réglementaire et commerciale est traitée de manière synthétique et pratique. C'est un véritable outil de travail pour les sociétés présentes à l'international.

L'objectif de Planète beauté est d'apporter aux adhérents des données pratiques et opérationnelles. Chaque numéro est constitué d'analyses réglementaires, d'informations économiques, de publications utiles, de rendez-vous à ne pas manquer en fonction de l'actualité.

En janvier 2017, un Planète Beauté récapitulant l'ensemble des évolutions réglementaires dans le Monde en 2016 a été publié. Cette publication complète permet une vision claire de l'année écoulée. Afin d'informer au mieux les filiales et les distributeurs à l'étranger, les numéros de Planète Beauté seront désormais tous traduits en anglais.

PUBLICATIONS
INTERNATIO-
NALES





Actualités réglementaires

- N°1 - Juin 2016 - Produits parfumés dans les magazines : quel statut pour quel produit ?

Télécharger

- N°2 - Septembre 2016 - Particules plastiques solides dans les produits cosmétiques - l'actualité réglementaire

Télécharger

- N°3 - Septembre 2016 - Produits destinés à être mélangés : le point sur

Télécharger

- N°4 - Novembre 2016 - Allégations : mise en avant d'un ingrédient

Télécharger

- N°5 - Décembre 2016 - Recherches impliquant la personne humaine en France : nouvelle réglementation

Télécharger

Journal du Règlement

- N°20 - Septembre - Allégations des produits cosmétiques : le rapport de la Commission est disponible

Télécharger

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES & RÉGLE- MENTAIRES

Lettre des Ingrédients

- N°27 - Janvier 2016 - PHMB - Le point de la situation au 27/01/2016

Télécharger

- N°28 - Février 2016 - Ingrédients en discussion à Bruxelles (octobre 2015 et février 2016)

Télécharger



- N°29 - Avril 2016 - Pour le SCCS, le phénoxyéthanol est sûr à 1% dans tous les produits cosmétiques y compris pour les produits bébés

Télécharger

- N° 30 - Juin 2016 - Ingrédients en discussion à Bruxelles (février et mai 2016)

Télécharger

- N°31 - Octobre 2016 - Ingrédients en discussion à Bruxelles (mai et septembre 2016)

Télécharger

- N° 32 - Octobre 2016 - Pour le SCCS, le phénoxyéthanol est sûr à 1% dans tous les produits cosmétiques y compris pour les produits bébés

Télécharger

Lettre BPF

- N°15 - Février 2016 - Bonnes pratiques de fabrication : bilan des inspections ANSM - L'accompagnement FEBEA

Télécharger

Lettre des Méthodes Alternatives

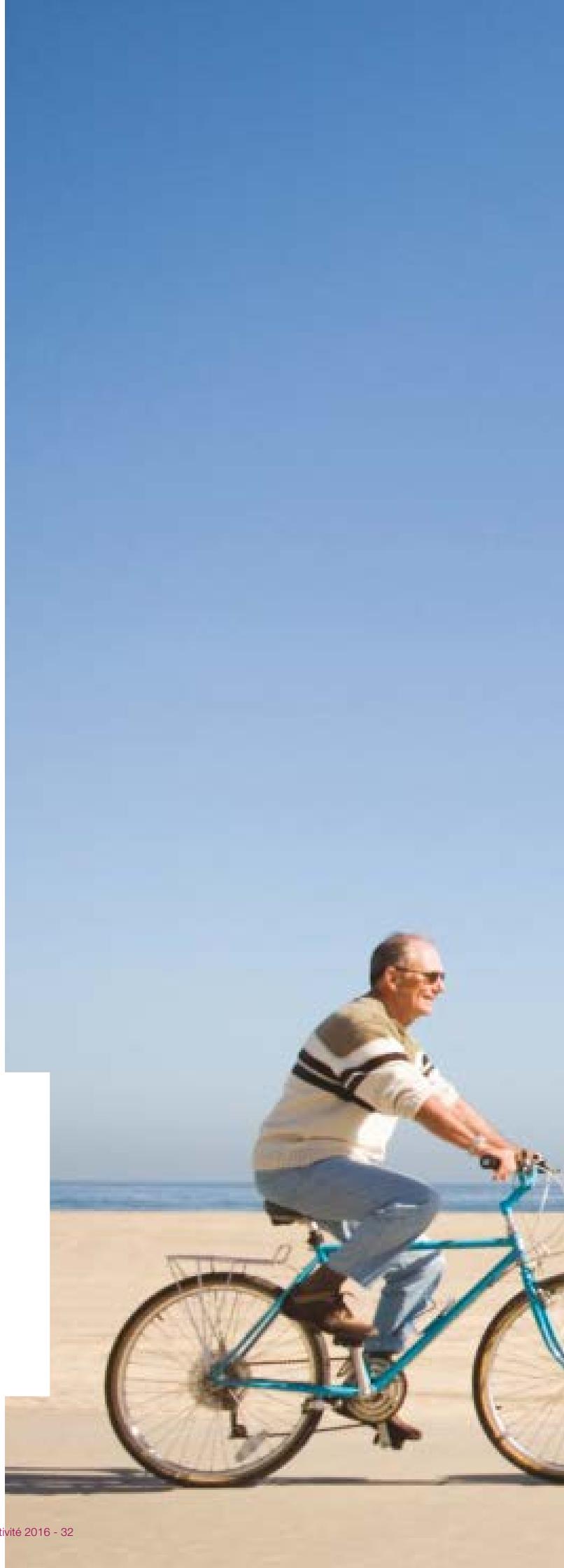
- N° 6 - Octobre 2016 - UE - Mise au point, validation et acceptation juridique de méthodes alternatives

Télécharger

PUBLICATIONS
SCIENTIFIQUES
& RÉGLE-
MENTAIRES

Activités 2016

- Communication [p.34-35](#)
- Les rencontres de la FEBEA [p.36-38](#)
- Les campagnes de sensibilisation / Documents d'information [p.39](#)
- Les activités de la FEBEA [p.40-45](#)





STRATÉGIE DE COMMUNICATION

En 2015, la FEBEA est engagée dans une nouvelle stratégie de communication pour être clairement identifiée comme le porte-parole du secteur cosmétique et engager un dialogue constructif avec ses parties prenantes.

L'année 2016 marque le déploiement de cette stratégie autour de deux grands chantiers :

- La refonte de l'écosystème digital.
- L'intensification des relations avec notre environnement.

UNE REFONTE DE L'ÉCOSYSTÈME DIGITAL

Pour devenir une source d'information de référence et porter plus largement la voix du secteur auprès du grand public, la FEBEA a entrepris une refonte complète de son écosystème digital et plus spécifiquement de son site internet. De plus, La présence digitale de la FEBEA a été renforcée grâce à un engagement accru sur les réseaux sociaux (LinkedIn, twitter).

Le nouveau site internet est à la fois plus ergonomique et enrichi de nombreuses fonctionnalités.

De nouveaux contenus :

- **Des sagas vidéos sur 3 thèmes de la cosmétique** : des interviews d'experts, d'entrepreneurs ou de personnes exerçant les différents métiers de nos entreprises afin de valoriser le dynamisme et la richesse du secteur cosmétique.
- **Des tribunes d'experts sur des thématiques sociétales** : les cosmétiques font partie du quotidien des gens, nous avons donc donné la parole à des sociologues, des historiens ou encore des philosophes sur l'impact sociétal de notre secteur.
- **Les réponses sur le secteur** : pour répondre aux questions des consommateurs, nous enrichissons régulièrement notre FAQ et publions des articles sur les actualités du secteur.
- **Les dossiers sur le secteur** : nous avons également réalisé et diffusé des infographies et plaquettes explicatives sur l'économie du secteur, la sécurité des produits cosmétiques ou bien le cycle de vie des produits.



De nouvelles fonctionnalités :

- **Création d'une bourse à l'emploi** : le site internet compte désormais une bourse à l'emploi quotidiennement enrichie par nos adhérents et accessible à tous.
- Afin d'améliorer la communication et les services rendus aux adhérents, la FEBEA a également initié fin 2016 la création d'**un nouvel extranet** qui facilitera et modernisera la commande des CVL et la gestion du calendrier presse ainsi que l'accès à nos informations et communications.

INTENSIFICATION DES RELATIONS AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT

Une des missions de la FEBEA est de porter la parole du secteur auprès des parties prenantes. L'année 2016 a permis de déployer plus largement cela.

Relation extérieures :

- **Organisation de petits déjeuners thématiques** avec les attachées de presse de nos entreprises sur les thèmes des réseaux sociaux, de l'influence des youtubeurs et sur les tendances à venir dans l'univers des cosmétiques.
- **Organisation d'ateliers** : un premier atelier a été lancé sur le thème des Perturbateurs endocriniens. Un expert scientifique a ainsi pu échanger et répondre aux questions des journalistes sur le sujet. Ce type d'initiatives sera reconduit en 2017 autour des questions environnementales et RSE (biodiversité) ainsi que sur d'autres thématiques scientifiques (produits solaires, aluminium) et juridique (contrefaçon, distribution...).
- **Rencontres one-to-one avec des journalistes** pour présenter le secteur et ses grands enjeux et répondre aux interrogations.

Rencontres avec les parties prenantes :

- **ONG** : la FEBEA a notamment rencontré entre autres WECF (Women in Europe for a Common Future) et Surfrider pour aborder les thèmes de la sécurité des produits cosmétiques ou de l'impact des activités humaines sur les océans.
- **Parlementaires** : la FEBEA, en tant que porte-parole du secteur cosmétique en France, a à cœur de présenter les engagements du secteur et des entreprises cosmétiques en matière d'emploi, de développement industriel ou sur les thématiques environnementales. Nous avons ainsi organisé la visite d'un centre de recherche de pointe en cosmétique avec des collaborateurs parlementaires. Nous organisons également régulièrement des rendez-vous avec les élus afin de porter à leur connaissance les principaux enjeux de notre secteur.

ORGANISATION DES PREMIÈRES RENCONTRES DU BIEN-ETRE

A l'occasion de l'Assemblée Générale, la FEBEA a organisé ses premières rencontres autour de la thématique du Bien-Etre. Cette matinée a été l'occasion de revenir sur la notion de Bien-Etre et notamment comment celle-ci prend tout son sens pour le secteur cosmétique. Ont été présentés les résultats de l'étude DRM (Daily Reconstruction Method) sur le Bien-Etre des femmes et la cosmétique. Grâce à un protocole d'étude innovant, qui consiste à décomposer la journée d'une femme en plusieurs «moments», cette étude a permis de mesurer, qualifier et quantifier les émotions ressenties par les femmes de leurs gestes beauté. Cette étude confirme et renforce le lien qui peut être fait entre l'utilisation des produits cosmétiques et le bien-être ressenti.

Des personnalités d'horizons différents sont venus partager leur analyse sur l'apport du secteur cosmétique dans le bien-être quotidien, que ce soit dans la vie personnelle ou professionnelle : Gilles Boëtsch, anthropologue, directeur de Recherche et président du Conseil Scientifique au CNRS, Claude Fischler, sociologue et directeur de recherche au CNRS, Nicole Notat, PDG de Vigeo et Fabienne Simon, directrice générale Ipsos Public Affairs.

COSMETIC WORLD TOUR

Les 19 et 20 septembre 2016, la FEBEA a organisé la première édition du "Cosmetic World Tour". Pendant deux jours, seize conférenciers issus du monde de l'entreprise, des fédérations professionnelles du secteur cosmétique (FEBEA, CTPA, Cosmetics Europe), des autorités françaises (Direction générale de l'Entreprise) et étrangères (Saudi Food & Drug Administration) ont fait un panorama des réglementations cosmétiques dans le monde.

Le Cosmetic World Tour a réuni plus d'une centaine de collaborateurs et a ainsi permis de nombreux échanges, notamment lors des 7 tables rondes autour de thèmes transversaux tels que les solaires, les allégations ou l'étiquetage.



PREMIÈRES RENCONTRES DE LA QUALITÉ COSMÉTIQUE

En 2016, la FEBEA en collaboration avec l'IFIS Cosmétique a lancé l'organisation des "Premières Rencontres de la Qualité Cosmétique", qui se sont déroulées à Orléans le 30 mars 2017. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les expériences acquises, de faciliter les rencontres entre spécialistes, de mettre en contact les mondes institutionnel et industriel dans un esprit de coopération et de partenariat.

EVÈNEMENT SUR LA DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DE LA DISTRIBUTION SÉLECTIVE

La FEBEA a organisé le 18 octobre un grand évènement sur la distribution sélective et sa dynamique de transformation. Pour illustrer cette dynamique de transformation, la FEBEA a présenté deux études, une étude de Kantar World Panel sur les perceptions et les attentes des consommateurs lors de leurs achats, une étude de Soon Soon Soon sur les futures tendances dans le monde de la distribution. Ces études montrent que la distribution, de plus en plus diversifiée et concurrentielle, répond aux différents comportements d'achat et implique que chaque circuit doit pouvoir se différencier et s'adapter à des attentes et comportements spécifiques.

Les études qui ont été présentées et les débats qui ont suivis, montrent que, loin d'être opposés, la distribution sélective à travers les canaux de ventes physiques et la vente sur internet sont complémentaires. En effet, dans son parcours d'achat, le consommateur accorde une importance particulière au point de vente physique et aux services qui vont avec. La distribution sélective dans le secteur a donc bien un avenir et elle est en pleine transformation.

L'objectif initial de ce travail, qui était de faire émerger une réflexion commune avec les distributeurs et de montrer la complémentarité des canaux de distribution, a donc été atteint. La direction de la concurrence de la Commission européenne, qui est actuellement en pleine réflexion sur les cadres juridiques de la distribution au sein de l'Union européenne, a été très intéressée par les études présentées.

LES
RENCONTRES
DE LA FEBEA

PROTOCOLE DE NAGOYA

Le Protocole de Nagoya est l'accord international sur la biodiversité visant un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et renforçant les moyens de lutte contre la biopiraterie. Il est entré pleinement en vigueur le 12 octobre 2015.

En partenariat avec les 3 fédérations représentant les fournisseurs de matières premières et d'ingrédients ASPA-INGRECOS, PRODAROM et UNITIS, la FEBEA a organisé une conférence sur "le Protocole de Nagoya : son application en France et en Europe" qui a réuni plus de 100 personnes au début de l'année.

Après une deuxième session dédiée à la loi française sur la biodiversité en présence des représentants du Ministère de l'Environnement, la conférence sur le Protocole de Nagoya devient un rendez-vous annuel.

RÉUNIONS THÉMATIQUES

Afin d'encourager le partage des bonnes pratiques au sein de la filière cosmétique, la FEBEA a organisé plusieurs ateliers sur les moyens d'atteindre les objectifs définis par la norme ISO 22716.

Ces ateliers ont été à tour de rôle animés par la FEBEA, Cosmetic Valley et l'IFIS Cosmétique sur quatre thématiques : "Nettoyage des locaux et des équipements" ; "Traitement de l'eau et métrologie" ; "Conception des locaux et gestion des nuisibles" ; "Maîtrise des sous-traitants".

KIT DE COMMUNICATION SUR LES LINGETTES

Suite à l'alerte lancée par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) sur la méconnaissance des gestes de tri pour les lingettes en fin de vie, la FEBEA, en partenariat avec l'AFISE, GROUP'HYGIENE et la FCD a élaboré un kit pédagogique à destination des adultes et des enfants pour les informer du bon usage des lingettes et du respect des bons gestes de tri. Ce kit de communication est destiné à être diffusé par les collectivités locales.

CAMPAGNE KESKISTRI

Eco-Emballages et la FEBEA ont lancé le 23 mai 2016 la campagne "Keskistri dans la salle de bain". Cinq vidéos inspirées des tutoriels beauté afin d'apporter aux consommateurs des réponses précises sur le tri des flacons de shampoing, aérosols de laque, emballages en carton et autres flacons de parfum.

Les vidéos ont été vues plus de 4 millions de fois, générant plus de 166 000 visites sur le site www.consignesdetri.fr.

La campagne a été très largement relayée par la presse, les réseaux sociaux, les collectivités et les sites des marques.

BROCHURE POUR LES ESTHÉTICIENNES ET LES PROTHÉSISTES ONGULAIRES

La réglementation française oblige tout employeur à établir un «document unique» portant sur l'évaluation a priori des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Dans le souci d'aider les entreprises proposant des prestations de décoration onguulaire à élaborer leur propre document unique, la FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté – en partenariat avec la CNEP – Confédération Nationale de l'Esthétique et la Parfumerie - met à leur disposition une brochure qui fournit des informations génériques sur les produits cosmétiques qu'elles utilisent.

En effet, les produits utilisés pour ces prestations sont des produits cosmétiques. A ce titre, ils doivent être conformes notamment à la réglementation européenne, qui vise à garantir la sécurité des produits dans les conditions normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Cette sécurité doit être assurée aussi bien pour les consommateurs que pour les professionnels.

Pour faciliter la lecture de cette brochure, chaque produit utilisé dans le cadre des activités de soins des mains, des pieds et des ongles fait l'objet d'une fiche synthétique classée dans l'ordre de leur utilisation.

Par ailleurs, des recommandations plus générales sur les mesures de prévention des risques professionnels sont indiquées afin de transmettre l'information la plus claire et la plus complète possible.

DES PRODUITS SÛRS ASSURÉMENT

La FEBEA a réalisé une brochure expliquant le fonctionnement de la réglementation qui encadre la fabrication et la mise sur le marché du produit, l'étiquetage ainsi que la cosmétovigilance.

LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION / DOCUMENTS D'INFORMATION



RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

La FEBEA assure la veille et l'analyse réglementaire pour l'ensemble des pays du globe (hors Union européenne).

Elle intervient directement et/ou en lien avec Cosmetics Europe pour la Chine et l'Inde.

Moyen-Orient et Afrique du Nord :

Cosmetics Europe a délégué à la FEBEA la création et l'animation d'un groupe de travail dédié au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord : l'Interested Parties Group Middle East North Africa ou IPG MENA.

L'IPG MENA a su fédérer les entreprises adhérentes de Cosmetics Europe vers un objectif de simplification de l'accès aux marchés des pays de la zone MENA. La richesse du groupe provient de ses membres, basés à la fois dans l'UE et dans les pays visés par l'IPG MENA.

L'IPG MENA est actif depuis 2 ans et a réussi à créer des relations de travail et de confiance avec les autorités de plusieurs pays : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Maroc, Egypte.

ASEAN - Association des nations de l'Asie du Sud-Est :

La FEBEA participe activement à l'IPG ASEAN, le groupe de travail délégué par Cosmetics Europe à la CTPA (association anglaise de l'Industrie Cosmétique). L'IPG ASEAN travaille en collaboration avec l'ACA (L'association de l'Industrie cosmétique de l'ASEAN).

L'IPG ASEAN travaille sur le sujet de la certification «Halal» des produits cosmétiques en Indonésie. L'IPG ASEAN plaide activement auprès des autorités Indonésiennes pour une application volontaire et non obligatoire de la certification «Halal».

COLLECTE DES STATISTIQUES DE MARCHÉ

La FEBEA poursuit la collecte et l'analyse des statistiques de marché des produits cosmétiques, basées sur les données de ventes du marché français par grandes catégories de produits fournies par des organismes d'études tels que Nielsen pour la grande distribution, IMS pour les Pharmacies, NPD pour la Distribution sélective, Repères Beauty pour le circuit coiffeurs ou Kantar.

Une note de conjoncture réalisée par les groupes NPD, IRI et IMS sur 3 circuits de distribution des produits cosmétiques (Grande distribution, réseau pharmacie et parapharmacie, distribution sélective) nous permet de mieux comprendre les tendances de ventes des catégories Beauté, Hygiène, Parfumerie et Soins.

Le panel de la coiffure, réalisé par Repères Beauty, collecte, auprès des adhérents du Syndicat des Fournisseurs pour Coiffeurs, les chiffres de vente aux salons de coiffure (produits professionnels et vente aux consommateurs) par catégorie de produits.

Par ailleurs, la FEBEA analyse les données sur l'exportation des produits cosmétiques. Ces informations permettent ainsi le calcul de la balance commerciale de l'industrie et une connaissance détaillée des exportations et importations par pays et par grandes catégories de produits.

NORME INGRÉDIENTS ET PRODUITS COSMÉTIQUES NATURELS ET BIOLOGIQUES

La FEBEA, qui préside le groupe de travail de l'AFNOR et qui siège parmi les experts de l'ISO, a participé à l'élaboration de la norme ISO 16128, "Lignes directrices relatives aux définitions techniques et aux critères applicables aux ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques".

La première partie de la norme relative à la définition des ingrédients a été publiée au catalogue de l'AFNOR en avril 2016.

La deuxième partie relative aux index de naturalité et d'organicité des ingrédients et des produits sera publiée au second semestre 2017.

TOXICOVIGILANCE

Un projet de Règlement européen visant à harmoniser les modalités de déclaration des mélanges dangereux (article 45 du Règlement CLP) a été adopté par les États membres le 21 septembre 2016. Il devrait être publié en 2017. L'entrée en vigueur des premières mesures est programmée au 1^{er} janvier 2020. Un certain nombre d'outils nécessaires à la mise en application des mesures sont en cours d'élaboration.

En collaboration avec Prodarom et l'UIC, la FEBEA a travaillé sur le projet d'arrêté précisant les modalités de déclaration des mélanges dangereux, prévu par le décret N°2014-128 dans son article R. 1342-15, et ce afin que soit possible, en France, une déclaration simplifiée pour les mélanges industriels telle que prévue dans le futur Règlement européen.

LES ACTIVITÉS DE LA FEBEA

REACH

Afin d'améliorer les relations entre les fabricants et les fournisseurs d'ingrédients au sujet des enregistrements des substances dans REACH, la FEBEA a conduit un programme pilote au sein du groupe travail REACH. L'objectif étant de faciliter l'obtention auprès des fournisseurs d'ingrédients des informations sur leurs intentions d'enregistrements de substances pour l'échéance REACH 2018 dans des délais compatibles avec les reformulations éventuelles en cas de non enregistrements de substances. Pour se faire, la FEBEA a fait le point auprès des fournisseurs sur leurs intentions d'enregistrement : le programme pilote a permis une amélioration significative du taux de réponse des fournisseurs et de la qualité des réponses.

En 2017, la FEBEA va élargir ce programme à l'ensemble de ses adhérents fabricants de produits cosmétiques.

DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI DDADUE DE 2014

Suite au vote de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (DDAUE) du 24 février 2014, la FEBEA a déposé un recours gracieux pour excès de pouvoir contre un des décrets d'application de la loi.

Il s'agit du décret n° 2015-1417 relatif aux produits cosmétiques et aux produits de tatouage, publié le 4 novembre 2015 qui modifie le code de la santé publique. Ce décret est entré en vigueur le 7 novembre 2015, le lendemain de sa publication.

Le Conseil d'Etat, à l'été 2016, a enjoint au Premier ministre et à la Ministre des Affaires sociales et de la santé de répondre aux arguments de la FEBEA.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ÉVALUATEURS DE LA SÉCURITÉ

La France a publié le 17 mars 2015 un arrêté visant à établir la liste des formations reconnues équivalentes en termes de compétences pour l'évaluation de la sécurité des produits.

Cet arrêté ne reconnaît pas les diplômes délivrés hors de l'Union européenne et autorise les personnes ayant une formation en éco-toxicologie à faire des évaluations de la sécurité alors même qu'elles ne sont pas formées pour cela. La FEBEA a donc déposé un recours contentieux pour non-conformité au paragraphe 2 de l'article 10 du Règlement Cosmétique et erreurs manifestes d'appréciation.

Le Conseil d'Etat dans sa décision N° 393186 du 16 décembre 2016 a soumis une question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union européenne, reprenant les interrogations de la FEBEA.

SUBSTITUTION - REFORMULATION DU PRODUIT COSMÉTIQUE

Afin de répondre à d'éventuelles demandes relatives à la substitution de certaines substances, la FEBEA a repris les cinq étapes principales à suivre dans le cadre d'une reformulation d'un produit cosmétique ainsi que les délais nécessaires.

Une infographie a été réalisée sur la base de ces travaux.



RECHERCHES IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE

Au second semestre 2016, à la suite d'une injonction du Conseil d'Etat, la Direction Générale de la Santé a soumis à concertation les textes d'application de la loi n°2012-300 du 5 mars 2012, dite loi Jardé, auxquelles la FEBEA a répondu. La FEBEA a également introduit une requête contre le décret de la loi Jardé relatif aux recherches impliquant la personne humaine: il s'agit d'un recours pour excès de pouvoir (demande d'annulation dudit décret) auquel y a été associé un référé suspension et une question prioritaire de constitutionnalité. L'issue du recours sera connue en 2017.

ALLÉGATIONS

Le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les allégations relatives aux produits reposant sur des critères communs dans le domaine des produits cosmétiques a été rendu public en septembre 2016.

Pour la Commission, le cadre réglementaire européen régissant les allégations et la publicité relatives aux produits cosmétiques est exhaustif et garantit un niveau élevé de protection des consommateurs. En même temps, il permet à l'industrie cosmétique européenne d'être compétitive dans l'Union européenne et dans le monde. Selon les contributions des États membres au présent rapport, 90% des allégations relatives aux produits cosmétiques analysées se sont avérées conformes aux critères communs établis par le règlement (UE) n°655/2013.

Par ailleurs, la Commission européenne a jugé, sur la base des observations faites par les autorités nationales, qu'il était nécessaire de mieux encadrer les mentions "hypoallergénique" et "sans [ingrédient autorisé]", considérées comme dénigrantes.

La FEBEA a suivi de très près ce sujet et a été très active en diffusant le bilan de l'ARPP qui montre le bon fonctionnement de l'autorégulation publicitaire dans le secteur cosmétique.

Tous les États membres ayant contribué au rapport ont convenu qu'il fallait clarifier les allégations "sans [...]" et "hypoallergénique". Ces deux points pourraient être réglés dans le cadre du sous-groupe de travail "Allégations" existant, au moyen d'une documentation technique *ad hoc*.

LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

La FEBEA a poursuivi ses actions de concertation auprès des autorités dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, votée le 9 août 2016.

Cette loi a notamment permis à la France de ratifier le Protocole de Nagoya et fixer ainsi les conditions d'accès et de partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques prélevées en France et des connaissances traditionnelles associées (APA).

La FEBEA collabore avec le Ministère de l'environnement à propos de la rédaction du décret d'application concernant le dispositif APA. Elle a également suivi les travaux de préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité, officiellement créée le 1^{er} janvier 2017.



FILIÈRE REP EMBALLAGES MÉNAGERS

La FEBEA a participé très activement aux travaux de ré-agrément des éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des déchets d'emballages ménagers et de la rédaction des cahiers des charges pour la période de transition en 2017 et pour la période 2018/2022, ouverte à la concurrence.

La FEBEA est l'une des fédérations représentant les metteurs en marché qui se sont engagées auprès de l'AMF (Association des Maires de France) sur le barème de calcul des soutiens versés aux collectivités locales qui collectent et trient les déchets d'emballages ménagers.

ETUDE SUR LA MATURITÉ DU SECTEUR COSMÉTIQUE EN MATIÈRE DE RSE

La FEBEA a entrepris avec Vigéo, qui est le cabinet référence en termes de notation extra-financière des organisations, de réaliser une étude sur les pratiques en termes de Responsabilité sociétale des entreprises cosmétiques. L'objectif de cette étude est de dresser un état des lieux sur la maturité du secteur sur chacun des enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale, sur la base d'un panel d'entreprises étudiées, et d'en identifier les bonnes pratiques en les mettant en perspective avec celles d'autres secteurs.

Ce travail donnera lieu à une présentation au cours de la prochaine Assemblée générale de la FEBEA.

Parallèlement à cette étude, la FEBEA a engagé la rédaction d'un livre blanc sur l'économie circulaire.

ECOFOLIO – ÉTUDE SUR LES NOTICES

La FEBEA et ses adhérents ont participé à l'étude menée par Ecofolio, éco-organisme responsable de la filière papier, au sujet du gisement des notices et des modes d'emploi. Pour rappel, les notices rentrent dans le champ d'application de la REP papier à compter du 1er janvier 2017 : les notices mises sur le marché en 2017 devront être déclarées début 2018 et contribueront.

ACCORDS DE BRANCHE

En tant que représentant des entreprises cosmétiques, la FEBEA est en charge des négociations concernant les accords applicables à notre secteur au sein de la "Branche Chimie", avec pour objectif de développer et mettre en œuvre une réglementation sociale qui satisfait à la fois aux contraintes économiques de notre secteur et aux attentes du dialogue social. La FEBEA a donc été associée aux négociations qui nous ont permis de signer les accords suivants :

• **Accords du 18 juillet 2016 portant création d'un plan d'épargne inter-entreprises (PEI) et d'un Plan épargne pour la retraite collectif (PERCO) dans les Industries chimiques**

Ces accords ont pour objectif de mettre en conformité les dispositifs de branche mis en place le 8 avril 2009 avec la loi dite « Macron » du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

En effet, celle-ci ayant impacté les dispositifs d'épargne salariale de branche, ces accords de 2009 nécessitaient d'être mis à jour pour permettre notamment aux entreprises adhérentes à ces dispositifs, de bénéficier de la baisse du forfait social pour les sommes versées par celles-ci dans le PERCO.

• **Accord du 18 juillet 2016 relatif à la santé, à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurité et à la sureté dans les Industries chimiques**

Cet accord intègre notamment des dispositions relatives à la sureté et aménage les dispositions existantes en matière de santé, d'amélioration des conditions de travail, de sécurité en tenant compte de l'évolution de la législation. Il a ainsi pour vocation de servir de cadre à toutes les entreprises de la branche dans ces domaines.

Par ailleurs, il se substitue à l'ensemble des dispositions de même nature figurant dans les accords antérieurs dans la logique de simplification initiée dans le cadre des travaux de réécriture à droit constant de la convention collective nationale des Industries Chimiques (CCNIC).

• **Accord de méthode du 18 juillet 2016 pour la négociation d'un accord constitutif d'un OPCA inter-branches**

Cet accord doit permettre d'initier les négociations interbranches afin d'envisager la fusion des OPCA DEFI et 3+ sur l'année 2017.

• **Accord du 29 septembre 2016 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle dans les Industries chimiques**

Cet accord proroge jusqu'au 31 décembre 2019, l'accord du 3 décembre 2013 relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle expirant à la fin de l'année 2016.

• **Avenant du 26 septembre 2016 à l'accord du 26 novembre 2014 relatif aux modalités de financement par l'OPCA DEFI des contrats et périodes de professionnalisation dans les Industries chimiques**

Cet avenant modifie les articles relatifs à la prise en charge par l'OPCA des périodes de professionnalisation, des contrats de professionnalisation ainsi que de la fonction tutorale ont été modifiés afin de résorber le déficit constaté sur la professionnalisation et d'assurer sur ces bases les engagements pour les années à venir.

• **Accord du 20 décembre 2016 sur les salaires minima au sein des Industries chimiques**

Cet accord revalorise de 0,8% et en deux temps la valeur du point portant cette dernière à :

- 8,10 € base 38 heures le 1^{er} janvier 2017
- 8,12 € base 38 heures le 1^{er} avril 2017





Bureaux Commissions Groupes de Travail

- Bureaux [p.48](#)
- Commissions [p.48-49](#)
- Groupes de Travail [p.50-52](#)

Bureaux Commissions Groupes de Travail

LES BUREAUX

Bureau des Affaires Environnementales - BAE

Le bureau des Affaires Environnementales définit les orientations stratégiques de la FEBEA dans le domaine environnemental. Ainsi, le Bureau poursuit son engagement et ses actions en faveur de la réduction de l'impact environnemental de l'Industrie cosmétique, selon les principes directeurs définis dès sa création.

Bureau des Réglementations Internationales - BRI

Le BRI définit les positions communes de l'industrie en matière de réglementations internationales hors Europe, décide des actions de représentation et de défense des intérêts du secteur auprès des autorités internationales.

Bureau Technique Fédéral - BTF

Ce Bureau a pour rôle d'aider la Fédération à établir les positions communes à la profession en matière scientifique et réglementaire vis-à-vis, notamment, des autorités publiques et des médias, ainsi qu'à construire les positions défendues auprès de Cosmetics Europe.

Bureau Stratégie de la Communication - BSC

L'objectif de ce Bureau est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication commune à tout le secteur cosmétique.



COMMISSION SOCIALE

La Commission Sociale se réunit à peu près trois fois par an à Paris. Certaines réunions ont également lieu en régions.

Ces réunions sont l'occasion d'aborder les thèmes d'actualités (jurisprudence, réformes projetées...), les négociations interprofessionnelles ainsi que les négociations de branche en cours.

Elles permettent à leurs participants d'aborder des thèmes particuliers selon leurs besoins ou leurs difficultés, et d'échanger avec d'autres adhérents.

Ces commissions sont également l'opportunité de faire part à la FEBEA des difficultés qui nécessitent parfois son intervention auprès de structures extérieures, ou qui justifient la mise en place de groupes de travail.

LES COMMISSIONS

Commission sociale du 12 avril 2016 :

- Point d'étape sur le dispositif "pénibilité" et bilan des textes publiés en la matière par Maître Marion ROBERT (Cabinet ACTANCE)
- Présentation du travail en cours concernant l'élaboration du référentiel de branche
- Présentation de la Bourse à l'emploi
- Négociations de branche en cours et tour de table des négociations en entreprise

Commission sociale du 20 septembre 2016 :

- Présentation de la loi "Travail" du 8 août 2016 et des mesures applicables depuis le 10 août 2016 par Maître Eliane CHATEAUVIEUX (Cabinet ACTANCE)
- Pénibilité : présentation du travail en cours concernant l'élaboration du référentiel de branche
- Négociations de branche en cours et tour de table des négociations en entreprise

Commission sociale du 14 novembre 2016 :

- NAO 2017
- Négociations de branche 2017
- Pénibilité
- Réécriture de la CCNIC

Commission sociale régionale (Orléans) du 23 mars 2016 :

- Présentation par Maître Marion ROBERT (Cabinet ACTANCE) du dispositif "pénibilité" et bilan des textes publiés en la matière
- Présentation du travail en cours concernant l'élaboration du référentiel de branche
- Négociations de branche en cours

Commission sociale régionale (Grasse) du 6 décembre 2016 :

- Présentation de la méthodologie "pénibilité" et bilan des textes publiés en la matière
- Présentation du projet de référentiel de branche
- Négociations de branche en cours

COMMISSION JURIDIQUE

Les sujets abordés, en 2016, au sein de cette Commission ont été les suivants :

- Le code des douanes de l'Union
- Distribution sélective et les ventes parallèles : outils juridiques, jurisprudence européenne et nationale
- Sécuriser la relation contractuelle après la réforme du droit des obligations

COMMISSION FÉDÉRALE DES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES - CFRI

Cette Commission a pour rôle d'informer les sociétés adhérentes de la FEBEA, de toute évolution / suivi réglementaire à l'international (hors UE).

Groupe de Travail Cosmétovigilance

Objectif : préparer les positions des industries nationales dans le cadre des travaux avec l'ANSM et des évolutions réglementaires européennes.

Le groupe met également à jour les formations aux adhérents, sur la base des lignes directrices de Cosmetics Europe, des obligations du Règlement, et des évolutions réglementaires nationales.

Le groupe a travaillé sur les définitions des critères de gravité proposées par l'ANSM au niveau européen et défendu la position des industriels sur les demandes des autorités en cas de notification d'effet indésirable grave dans le cadre du groupe de travail ANSM sur la cosmétovigilance.

Groupe de Travail Produits pour les ongles

En 2016, le groupe de travail, dans le cadre des mesures de prévention, et en complément du document unique, a réalisé une brochure regroupant des informations relatives aux produits cosmétiques, avec une description des produits et de leurs précautions d'emploi. Cette brochure a été transmise, pour diffusion auprès des professionnels, à la CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie) et aux principaux fournisseurs de produits pour ongles en février 2016 (voir plus haut).

Groupe de Travail Audits Mutualisés

Objectif : suivi du service créé par la FEBEA.

Groupe de Travail Ingrédients

Objectif : faire le point sur les ingrédients en cours de discussion au niveau de la Commission européenne et des Etats membres :

- Règlement cosmétique (évaluations du SCCS, projets de modification des annexes) ;
- Suivi des autres réglementations impactant les ingrédients (telles que REACH, CLP).

Groupe de Travail Accompagnement réglementaire des PME

Objectif : échanger dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation cosmétique.

Groupe de Travail Matériaux d'emballage

Objectif : contribuer aux travaux de Cosmetics Europe portant sur le projet de guide "Cross Sector Informations Guidelines for Cosmetic packaging".

Groupe de Travail Produits capillaires

Objectif : faire le point sur la stratégie européenne d'évaluation des colorants capillaires, les travaux en cours au niveau de Cosmetics Europe et les sujets discutés en France.

GT REACH

Etablir un plan d'action pour aider les adhérents à obtenir des informations précises de leurs fournisseurs de matières premières sur leurs intentions réelles d'enregistrer pour l'échéance 2018.

Groupe de Travail Perturbateurs Endocriniens

Objectif : mener les actions nationales découlant des positions adoptées par Cosmetics Europe, assurer une veille de la situation nationale et représenter l'industrie cosmétique auprès des autorités et interlocuteurs nationaux. Par ailleurs, il est chargé de relayer l'information à l'ensemble des adhérents FEBEA. Ce groupe a été temporairement remplacé par un groupe de pilotage "perturbateurs endocriniens" afin de mettre en place des actions concrètes pour la défense de la position de l'industrie auprès des parties prenantes sur ce sujet. Le groupe a notamment identifié les parties prenantes à toucher prioritairement, élaboré des messages clés et assisté aux congrès nationaux et européens pour analyser la situation et l'évolution des positions scientifiques et réglementaires sur ce sujet.

GT Evaluation de la sécurité pour les esthéticiennes des produits cosmétiques à usage professionnel

- Réaliser un état des lieux des pratiques industrielles sur l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques dans le cadre d'une utilisation professionnelle par des esthéticiennes,
- Préparer des réponses aux questions éventuelles sur ces évaluations (questions de la médecine du travail, des journalistes ou des associations professionnelles),
- Rédiger des lignes directrices sur l'évaluation de la sécurité dans le contexte d'une utilisation professionnelle des produits cosmétiques.

GT Qualité des mesures d'efficacité des produits de protection solaire

- Conception d'un système de qualification d'auditeurs des prestataires de tests de mesure de l'efficacité solaire
- Comparaison de la protection anti-UVA in vitro / in vivo pour des produits solaires très chargés en filtres minéraux.

GT Produits cosmétiques fabriqués/conditionnés sur le point de vente

- Elaboration de lignes directrices BPF concernant les produits cosmétiques fabriqués/conditionnés sur le point de vente.

GT Distribution sélective

Suivre la réglementation et engager des réflexions sur la distribution sélective.

GT Club Cosmétique 2020

- Travailler sur les bonnes pratiques de fabrication des produits à statut OTC aux USA
- Elaborer des recommandations opérationnelles sur l'approche qualité à mettre en place sur chacun des points critiques du processus de production et de contrôle

Groupe de Travail Empreinte environnementale

Objectif : réduire l'impact environnemental des produits. Il traite les sujets liés à l'affichage environnemental, aux emballages, aux déchets et à la signalétique de tri.

Groupe de Travail Biodiversité

Objectif : suivre la future réglementation sur l'application du Protocole de Nagoya en France et en Europe et sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages (APA).

Défendre auprès des autorités les positions du secteur.

Sensibiliser les adhérents aux enjeux de la biodiversité et les former sur l'application du Protocole de Nagoya dans le Monde.

GT Economie circulaire

Le Bureau des Affaires Environnementales a décidé de créer un groupe de travail sur l'économie circulaire dont les objectifs sont de recueillir les bonnes pratiques et des témoignages des Adhérents, de rédiger un Livre Blanc "secteur cosmétique et économie circulaire", ainsi qu'une position de l'industrie cosmétique sur l'économie circulaire à destination des pouvoirs publics et autres parties prenantes. .

Comité de pilotage RSE

A la demande du Bureau des Affaires Environnementales, un Comité de pilotage a été constitué pour définir le cadrage d'une étude sur la maturité du secteur cosmétique en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette étude qui sera soumise au Conseil d'administration donnera lieu à l'élaboration d'une stratégie RSE pour le secteur cosmétique.

Groupe de Travail Pénibilité

Groupes de travail des 15 février, 6 avril et 2 juin 2016 :

Elaboration d'un projet de référentiel de branche en vue d'une future homologation par les ministères compétents après avis du COCT. Cette homologation sera un élément de sécurisation pour les entreprises en cas de contentieux car aucune pénalité ne pourra être dressée aux entreprises qui appliqueraient un tel référentiel.

La FEBEA élabore son propre référentiel, lequel sera joint aux référentiels élaborés par chaque Fédération patronale associée afin de faire valoir les spécificités propres à chaque secteur d'activité.

Groupe de Travail du dimanche

Groupe de travail du 31 mai 2016 : travail du dimanche

Plusieurs entreprises se sont réunies afin de faire un point sur l'avancée des négociations en entreprises concernant le travail du dimanche suite à la conclusion d'accords par certains des grands magasins parisiens.

Groupe de Travail Affaires Publiques

Objectif : définir et coordonner les actions et les messages du secteur cosmétique auprès de ses parties prenantes.



Table des matières



Sommaire p.2-3

Mot du Président p.4-5

Organigramme p.6-7

Le secteur cosmétique en quelques chiffres p.8-9

Historique de la FEBEA p.10-11

Les services Adhérents p.12-15

- Des experts toujours disponibles p.14
- Des outils pour se développer p.14
- Une veille constante de l'information cosmétique p.15
- Une représentation du secteur auprès des partenaires p.15
- Une voix commune des entreprises auprès des parties prenantes p.15
- Une voix commune des entreprises auprès des médias p.15

Les services "plus" FEBEA p.16-21

- Documents d'export p.18-19
- Rencontres FEBEA p.19
- Audits Mutualisés p.20
- Programme de qualité de l'outil industriel p.20
- Formation continue p.21
- Labellisation des auditeurs p.21
- Calendrier des lancements presse p.21

Publications FEBEA p.22-31

- Publications juridiques p.24
- Publications sociales p.25-27
- Publications environnementales p.28
- Publications internationales p.29
- Publications scientifiques et réglementaires p.30-31

Principales activités 2016 de la FEBEA p.32-45

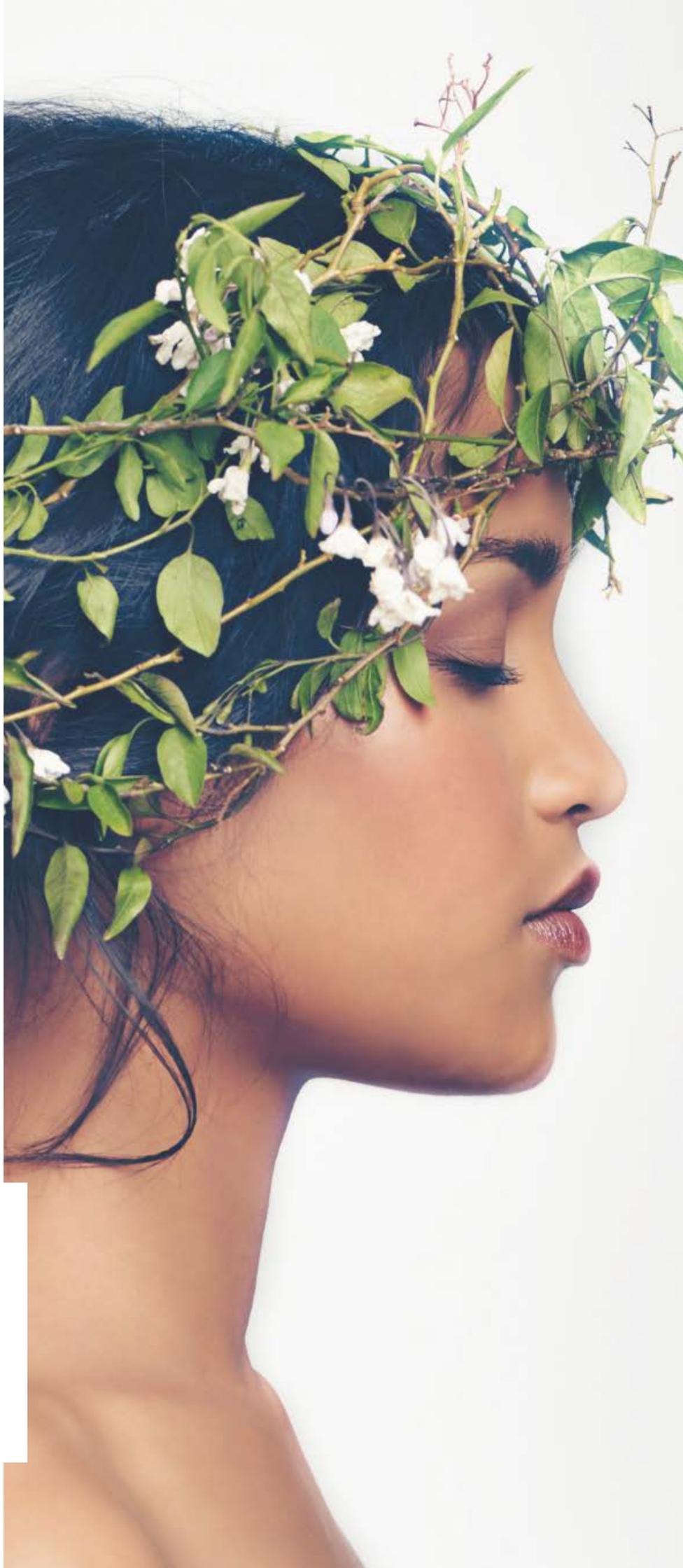
- Communication p.34-35
 - Stratégie de communication
 - Une refonte de l'écosystème digital
 - L'intensification des relations avec notre environnement
- Les rencontres de la FEBEA p.36-38
 - Organisation des premières rencontres du Bien-Etre
 - Cosmetic World Tour
 - Premières Rencontres de la Qualité Cosmétique
 - Evènement sur la dynamique de transformation de la distribution sélective
 - Accord de Nagoya
 - Réunions thématiques

- Les campagnes de sensibilisation / Documents d'information p.39
 - Kit de communication sur les lingettes
 - Campagne Keskistri
 - Brochure pour les esthéticiennes et les prothésistes ongulaires
 - Des produits sûrs assurément
- Les activités de la FEBEA p.40-45
 - Réglementations Internationales
 - Moyen-Orient et Afrique du Nord
 - ASEAN - Association des nations de l'Asie du Sud-Est
 - Collecte des statistiques de marché
 - Norme ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques
 - Toxicovigilance
 - REACH
 - Décret d'application de la loi DDADUE de 2014
 - Qualification professionnelle des évaluateurs de la sécurité
 - Substitution - reformulation du produit cosmétique
 - Recherches impliquant la personne humaine
 - Allégations
 - Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
 - Filière REP Emballages ménagers
 - Etude sur la maturité du secteur cosmétique en matière de RSE
 - Ecofolio – étude sur les notices
 - Accords de branche

Bureaux / Commissions / Groupes de Travail p.46-53

- Bureaux : p.48
 - Bureau des Affaires environnementales - BAE
 - Bureau des Réglementations Internationales - BRI
 - Bureau Technique Fédéral - BTF
 - Bureau Stratégie de la Communication - BSC
- Commissions : p.48-49
 - Commission sociale
 - Commission juridique
 - Commission Fédérale des Réglementations Internationales - CFRI
- Groupes de Travail : p.50-52
 - Groupe de Travail Cosmétovigilance
 - Groupe de Travail Produits pour les ongles
 - Groupe de Travail Audits Mutualisés
 - Groupe de Travail Ingrédients
 - Groupe de Travail Accompagnement réglementaire des PME
 - Groupe de Travail Matériaux d'emballage
 - Groupe de Travail Produits capillaires
 - GT REACH
 - Groupe de Travail Perturbateurs Endocriniens
 - GT Evaluation de la sécurité pour les esthéticiennes des produits cosmétiques à usage professionnel
 - GT Qualité des mesures d'efficacité des produits de protection solaire
 - GT Produits cosmétiques fabriqués/conditionnés sur le point de vente
 - GT Distribution sélective
 - GT Club Cosmétique 2020
 - Groupe de Travail Empreinte environnementale
 - Groupe de Travail Biodiversité
 - GT Economie circulaire
 - Comité de pilotage RSE
 - Groupe de Travail Pénibilité
 - Groupe de Travail du dimanche
 - Groupe de Travail Affaires Publiques

Table des matières p.54-55



137, rue de l'Université - 75007 PARIS

Tél. 01 56 69 67 89

www.febea.fr